

## TEMPS ET ACCOMPAGNEMENT

Par Jean Blairon, asbl RTA

L'analyse que nous communiquons ici propose la lecture que nous pensons pouvoir faire des échanges, analyses et études de cas réalisés à l'initiative d'une équipe de professionnels d'un service d'accompagnement de personnes handicapées adultes : le service L'essentiel à Tournai.

Le travail a pris la forme d'un séminaire<sup>1</sup> qui a suivi plusieurs « mouvements » : une tentative de problématisation de la question « temps et institution » ; une lecture de la problématique en termes d'analyse institutionnelle ; des études de cas menées en confrontant différents points de vue interprétatifs.

La présente analyse fait retour sur ces mouvements successifs et tente d'en donner une lecture transversale.

### *TEMPS ET INTERVENTION PROFESSIONNELLE*

Les réflexions qui portent sur les termes « temps » et « accompagnement » prennent souvent la pente de décrire les problèmes que les bénéficiaires des interventions peuvent rencontrer dans leur usage ou vécu du temps.

Le temps est alors abordé comme un objet possible de l'intervention, on se trouve vite dans une logique qui se structure en termes de déficience si ce n'est de pathologie.

Nous ne nions pas que le rapport que le bénéficiaire entretient avec « le temps » puisse se révéler problématique, mais il nous semble important de réfléchir à la possibilité d'un **sophisme de cause**, comme l'a indiqué Goffman : on peut en effet être conduit à attribuer erronément au stigmate (que constitue le handicap) toute une série de comportements qui ne lui sont pas d'office liés.

Le test de réciprocité peut aider en l'occurrence : il consiste à se demander si, placé dans les mêmes circonstances, on ne réagirait pas de la même manière.

Ainsi, se comporter de manière « ralentie, sur le mode défensif », ou répétitive, ou « bloquée sur des souvenirs », « toujours dans l'urgence »<sup>2</sup> est-il réellement attribuable de manière spécifique au stigmate, de telle sorte que tout un chacun serait, quant à lui, épargné par ces problèmes ?

Aborder le lien « temps/accompagnement » sur le registre de l'objet de l'intervention risque aussi de nous faire passer à côté de deux autres catégories de liens.

En premier lieu, nous trouvons le niveau de l'interaction bénéficiaire/professionnel. Il paraît utile de se demander, en matière de temps, qui est le **prescripteur** : en d'autres termes, analyser quel est l'agenda qui s'impose aux autres, en termes d'échéances, de rythme, de délais, etc.

Nous trouvons malheureusement des exemples de **solutions qui détruisent**, parce que la prépondérance de l'agenda professionnel impose des choix qui ne conviennent pas à la personne.

Enfin, une **lecture politique du temps** nous paraît aussi s'imposer. Le temps et son emploi peuvent révéler la présence d'une transversalité négative dont l'institution est l'agent, souvent involontaire.

1 Outre les membres de l'équipe du Service d'accompagnement « L'essentiel », le séminaire a aussi accueilli Patrick Robert, directeur général de l'asbl La Galice, Sergio Samelli, directeur du SAI La Renouée - Le Brasier et Tonino D'arcangelo, coordinateur du SAI Le Ressort.

2 Ces catégories sont évoquées par l'équipe à partir de la lecture du livre d'Anne Grobety, *Handicap, temps et institutions*, Paris, Fabert, 2009.

Nous nous centrerons dans cette analyse sur les niveaux de l'interaction bénéficiaire/professionnel et sur le niveau de la « politique du temps ».

## TEMPS ET PRESCRIPTION

*Soit la situation de Monsieur L.*

Monsieur L. a aujourd'hui 69 ans ; il vit chez sa sœur et il bénéficie de son aide. En 2014, sa sœur décède et la maison familiale doit être vendue. L'administrateur de biens décide que Monsieur L. doit aller en maison de repos sans toutefois connaître les besoins ou désirs de Monsieur L.

Le service d'accompagnement veille à ce que Monsieur L. puisse appréhender concrètement ce futur possible, notamment en visitant avec lui plusieurs maisons de repos.

Monsieur ne se voit pas vivre dans une telle configuration. La maison ne se vend pas de suite et cette durée, ainsi que l'appréhension concrète d'un autre futur font émerger dans la tête de Monsieur L. une solution toute différente : il parle de Bonsecours, du quartier de la basilique qu'il connaît et auquel il est attaché, d'un café qu'il avait l'habitude de fréquenter. Monsieur pourrait y louer un bien et de plus garder la même équipe d'aides familiales et les infirmières qui représentent de véritables repères pour lui.

Quand on informe l'administrateur de biens du projet de Monsieur de vivre à Bonsecours, celui-ci détermine un budget de 500 euros de loyer. On peut au passage s'interroger sur le bien-fondé de la rigidité de cette décision.

Pour le Service d'accompagnement, la situation révèle la question de la prescription : si la recherche de logement est organisée selon la répartition habituelle et générale du travail (qui détermine la fréquence des rendez-vous, le temps à consacrer à cette situation par rapport aux autres), a-t-on la moindre chance de ne pas arriver trop tard si une offre de location est publiée ?

Monsieur, d'ailleurs, cherche aussi, il se balade dans la rue et recueille des numéros de téléphone. Les logements qu'il repère sont déjà loués...

Heureusement, son aide familiale connaît le responsable de l'agence immobilière de la région et a connaissance des logements à louer avant leur publication dans les médias. Tous les moyens sont bons ?

D'autant plus que le logement de Monsieur ressemble à une maison en cartons, car quand les aides familiales ont encore du temps à consacrer à Monsieur, elles mettent ses affaires en caisses...

La simplicité de cet exemple révèle aussi la crudité du pouvoir : le décès de la sœur de Monsieur est vécu par lui comme ce que Paul Virilio appelle un « accident du temps », soit la confrontation à un événement pour lequel on ne possède pas de repères antérieurs qui permettent de l'appréhender. La rupture avec le propre et le proche ne peut être compensée de suite par des projections.

Les prescripteurs comme l'administrateur de biens disposent le futur : vente, déménagement, installation dans une maison de repos ; la solution n'est rationnelle que pour ceux qu'elle ne touche pas.

Le service doit s'inscrire en faux contre la prescription, se faire le porte-parole d'un autre futur possible, imaginer, c'est le cas de le dire, les voies d'un bon secours.

Mais non sans conséquence pour les professionnels : la solution imaginée par Monsieur ne peut exister que si c'est son agenda qui dicte le travail : autre rythme, autre vitesse, autre répartition des priorités, alliance inédite (avec l'aide familiale qui fait partie du réseau et qui permet l'accélération nécessaire).

La liberté de se construire est ici déterminée par l'issue du rapport de force qu'induit la prescription temporelle qui, pour si rationnelle ou à tout le moins « raisonnable » qu'elle puisse paraître, n'en est pas moins déséquilibrée si ce n'est violente.

*Le processus est encore plus évident dans la situation de D.*

Le service accompagne D. depuis le mois de décembre 2006. D. est une personne de 30 ans, il présente un polyhandicap avec trouble autistique. Il vit avec sa maman qui est âgée de 71 ans. D. se rend tous les jours dans un Centre de jour et rentre chaque soir chez sa maman. Plusieurs services gravitent autour de la famille, une infirmière passe au domicile 2 fois par jour, une aide familiale, une aide-ménagère, le service d'accompagnement ; un service s'occupe en outre de soutenir la maman dans la recherche de la meilleure formule possible au regard du futur de son fils. Suite à un accident sur la route, la maman de D. a eu le genou cassé et elle a dû se faire hospitaliser en urgence. Après une opération du genou, Madame rentre chez elle, 2 jours après l'opération.

La famille s'organise pendant cette courte hospitalisation, mais la convalescence de Madame impose de réfléchir à d'autres solutions.

Les différentes possibilités que le service d'accompagnement dégage sont les suivantes :

- un « séjour répit » pour D. pendant la convalescence de madame ;
- un service de garde à domicile combiné avec l'intervention du réseau familial ;
- la possibilité pour Madame d'aller en revalidation au sein de l'hôpital accompagnée de son fils.

Le deuxième scénario est enclenché ; le troisième est refusé par l'hôpital et Madame craint qu'en plaçant D. dans un service répit, il ne revienne plus à la maison ; de plus, D. n'est pas habitué aux services résidentiels, la maman a peur que son fils refuse de s'alimenter et devienne agressif.

Peu de temps après, Madame Y. du service N. contacte l'accompagnatrice afin de l'avertir de l'hospitalisation de Madame. Mme Y. a anticipé un séjour répit dans une structure résidentielle, elle a déjà téléphoné à plusieurs services mais ceux-ci sont tous complets.

L'accompagnatrice informe Mme Y. que la Maman de D. n'est pas preneuse d'une solution répit pour son fils. Mme Y. conteste, sur base de son point de vue et de sa fonction, la solution choisie, trop peu sûre selon elle, et insiste sur la nécessité d'anticiper.

Ne débouche-t-on pas, dès lors, sur un temps professionnel agissant dans la situation ? La solution d'anticiper prématurément aboutit à ne pas respecter les choix de la maman, c'est-à-dire à ne pas laisser l'état de la relation se vivre le plus longtemps possible, voire aboutit à la détruire.

Le manque de places est un fait, nul ne l'ignore. Mais l'anticipation imposée par les professionnels, légitime du point de vue de leur analyse et des attendus de leur mission, ne se construit-elle pas en référence à des critères monolithiques, sans avoir suffisamment exploré avec finesse les moyens de « donner du temps au temps » ?

La solution construite et initiée par Madame Y. ne risque-t-elle pas de devenir une solution **contre**, ou en tout cas contre-productive ? Travailler **avec**, c'est cependant aussi travailler **sur**...soi.

## *LE RETOUR DE L'INSTITUTION TOTALE*

Les deux récits que nous venons d'évoquer rapidement ne peuvent que nous rappeler que la question du temps est un élément-clé du fonctionnement des « institutions totales » qu'a dénoncées Erving Goffman. Rappelons que pour le sociologue, les institutions fermées peuvent devenir « totales » et détruire ainsi l'autonomie culturelle des bénéficiaires que leur sont confiés.

Un des éléments de la totalisation est le contrôle du temps du bénéficiaire : toutes les activités sont décidées et programmées par la direction de telle sorte que le bénéficiaire (que Goffman qualifiait de « reclus ») ne puisse plus « développer de plan personnel ». Goffman qualifiait ce fonctionnement d'« embrigadement ».

Si L. et D. ne vivent pas (encore ?) dans des institutions fermées, il faut néanmoins craindre que la logique de l'embrigadement ne soit pas absente de la situation qu'ils vivent.

Un « plan » est en effet décidé sans eux, initié sans eux, programmé sans eux. Les « étapes » sont définies par certains des professionnels qui interviennent dans leur vie. Ce **temps prescrit** ne paraît pas jouer un rôle très différent de l'embrigadement, *mutatis mutandis* : si, dans l'institution fermée, le temps est programmé de façon journalière et en lien avec l'espace (« à telle heure, à tel endroit, pour telle activité »), l'embrigadement passe par une projection réservée au prescripteur, par une séquentialisation, un rythme imposé, au nom d'une rationalité non négociée et non négociable.

D'autres fonctionnements propres à l'institution totale sont d'ailleurs présents ou pourraient le devenir : l'isolement et la coupure avec l'extérieur (représenté ici par des habitudes de vie, des marques dans un espace, une localisation rassurante) ; la confrontation à un environnement chaotique (le placement dans une institution qu'on ne connaît pas, la rupture plutôt brutale avec un style de vie, la confrontation à un environnement menaçant et difficile à appréhender, comme la « maison en cartons ») ; le risque de « looping » n'est pas absent non plus : par ce procédé, Goffman entendait que la réaction apportée par un bénéficiaire à une « attaque » qu'il subissait pouvait être « retournée » et justifier une attaque plus forte ; il n'est pas certain que si D. devait être précipité dans un séjour de répit, ses réactions « agressives » ne seraient pas interprétées et utilisées pour « justifier » un placement complet...

L'embrigadement est aussi présent à un autre niveau.

Le pouvoir subsidiant attend des services d'accompagnement qu'ils définissent un contrat - un projet pour le bénéficiaire endéans les trois mois du début de l'intervention.

Dans le cas de Monsieur L. les professionnels du service se doivent bien de constater que la contrainte évoquée ci-dessus doit être contournée :

« Le travail du service d'accompagnement est de faire émerger le véritable « projet » de Monsieur, qui n'est pas celui qui est inscrit dans le « contrat d'accompagnement »<sup>3</sup> car celui-ci est contraint par les formalités administratives. »

En réalité, l'embrigadement est double : le service doit programmer une émergence sans lien avec le temps vécu ; le « plan personnel » du bénéficiaire risque de ne pas être accueilli, d'être brusqué ou empêché.

Il nous semble que cette contrainte prend « en structure profonde » la forme d'un « changement programmé » qui n'a rien à envier, malheureusement, à l'embrigadement temporel pratiqué, le plus souvent avec les meilleures intentions du monde, par les institutions totales.

Ce type d'embrigadement peut plonger les professionnels de l'accompagnement dans de redoutables « doubles contraintes » : céder à la norme imposée, c'est se mettre en condition défavorable par rapport à ce que doit être et peut faire un accompagnement digne de ce nom ; ne pas y céder, c'est voir compromettre ses conditions de travail par non-respect de la contrainte bureaucratique.

3 Arrêté du 22/04/04 – du GW relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services d'aide précoce et des services d'accompagnement pour adultes destinés aux personnes handicapées, art.43.

## LA TRANSVERSALITÉ NÉGATIVE

L'analyse institutionnelle désigne par « transversalité négative » le fait que des institutions remplissent officieusement des fonctions effectives bien différentes de leur mission officielle. Le temps est souvent d'ailleurs le vecteur d'une telle transversalité négative : c'est en s'appuyant sur son chronomètre que l'instituteur Fernand Oury constate qu'une part très significative du temps des élèves n'est pas utilisé pour les instruire (mission officielle), mais bien pour leur apprendre à se taire et obéir (en faire des citoyens serviles, fonction officieuse).

Imposer un rapport programmé au temps quel que soit le vécu de celui-ci, c'est à tout le moins préparer à – ou intégrer dans – une société où les conduites sont définies technocratiquement.

Observons que le pouvoir s'exerce moins aujourd'hui par l'imposition d'un ordre que par la mise en mouvement contrainte ; souvent, l'hétéronomie s'exerce par le temps.

Pensons par exemple à ces politiques d'activation qui imposent aux demandeurs d'aide une répétition récurrente et mécanique d'une quantité de gestes qui conditionne l'accès aux droits : par exemple, envoyer chaque semaine une quantité déterminée de candidatures. Nous avons bien là une forme d'embrigadement puisque ces exigences sont assorties d'une exigence de disponibilité qui revient souvent à une interdiction d'action<sup>4</sup>.

Ce rapport imposé au temps « prépare » les individus à trouver justifiée une société où la sécurité d'existence est très faible, où l'on est supposé passer de projets en projets plus épanouissants les uns que les autres, à condition qu'on accepte d'être « sans attache » : c'est ainsi que Luc Boltanski et Eve Chiapello définissent le nouvel esprit du capitalisme<sup>5</sup>.

C'est une société très asymétrique : ceux qui volent de projet en projet sont certes « sans attaches », mais ils ne sont pas sans réseaux, sans capital social, culturel et symbolique. Ceux qui en sont moins pourvus, ou en sont dépourvus, se verront culpabiliser et rendre responsables de leur incapacité à se faire embarquer dans des projets si créatifs et si ouverts...

Et c'est bien le sens politique des deux situations que nous avons brièvement évoquées ci-dessus : pour L. comme pour D., l'enjeu est bien la continuité à soi-même, enjeu qui est compromis par le formatage du temps et d'un projet défini pour eux et sans eux.

Leur rapport vécu au temps n'est en effet pas pris en compte.

Ils sont « invités » à passer trop vite et trop mal d'une situation « A » à une situation « B », alors que certains professionnels s'autorisent à négliger des dimensions essentielles de la situation « A » (l'attachement à des repères) et à sous-estimer les conditions qui pourraient faire que la solution « B » paraisse jouable et le devienne, voire lui substituent une solution « C » qui n'est rationnelle qu'aux yeux de celui ou celle qui l'a conçue de son point de vue et pas du point de vue de la personne bénéficiaire.

Si l'on se rappelle que le rapport au temps est un élément essentiel de la culture, nous dirions en conclusion que la question qui se pose in fine est bien de savoir si l'accompagnement se range ou non sous la bannière de la démocratie culturelle.

Jean-Pierre Nossent rappelle en effet que la démocratie culturelle est une « méthode de l'égalité » ; pour ses partisans, à la suite de Marcel Hichter, « on considère qu'il préexiste d'abord un travail autonome de production culturelle et que le travail de reconnaissance va de culture à culture et non de culture à manque.

4 Cf. J. Blairon et C. Mahy, *Politiques sociales et violence symbolique, la situation des « Neet »*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2017, pp. 279 et sq.

5 L. Boltanski et E. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Nrf, 1999.

Car là où on suppose le manque de culture, il y a déjà une culture, et c'est qualitativement une culture qui en vaut bien d'autres car elle est à l'œuvre dans tous les aspects de la vie collective : il n'y a pas a priori de culture supérieure mais des cultures différentes. »<sup>6</sup>

La question politique est dès lors la suivante : l'accompagnement peut-il pratiquer le dialogue égalitaire des cultures qui sont en présence, dans leur essentiel rapport au temps ou risque-t-il, en la matière, de se faire le véhicule d'une transversalité négative ?



#### Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Temps et accompagnement », *Intermag.be*, RTA asbl, 2018, URL : <https://www.intermag.be>.

6 J.-P. Nossent, « Pratique de la démocratie culturelle : une méthode de l'égalité ? », in [http://www.ihoes.be/PDF/JP\\_Nossent\\_Pratique\\_democratie\\_culturelle.pdf](http://www.ihoes.be/PDF/JP_Nossent_Pratique_democratie_culturelle.pdf)